



RESEAU i3R PACA

Référentiel Régional sur les Risques psychosociaux

Le consultant du réseau i3R PACA s'engage à respecter les principes définis dans le présent référentiel lors de ses interventions en entreprise.

1 - PRINCIPES GENERAUX

Engagement n°1 :

L'intervention sera pilotée et réalisée par un consultant disposant d'une compétence et d'une expérience dans le domaine des risques psychosociaux. L'appel à des compétences complémentaires se fait de préférence au sein du réseau.

Engagement n°2 :

L'intervenant s'engage à privilégier la posture de conseil et d'accompagnement de la dynamique de l'entreprise.

Engagement n°3 :

Le consultant s'engage à mener une démarche de conduite de projet participative impliquant la direction, l'encadrement, les salariés et les instances représentatives du personnel aux étapes clés de la démarche.

Engagement n°4 :

L'intervention doit enrichir le lien entre organisation du travail, performance économique et santé au travail.

Engagement n°5 :

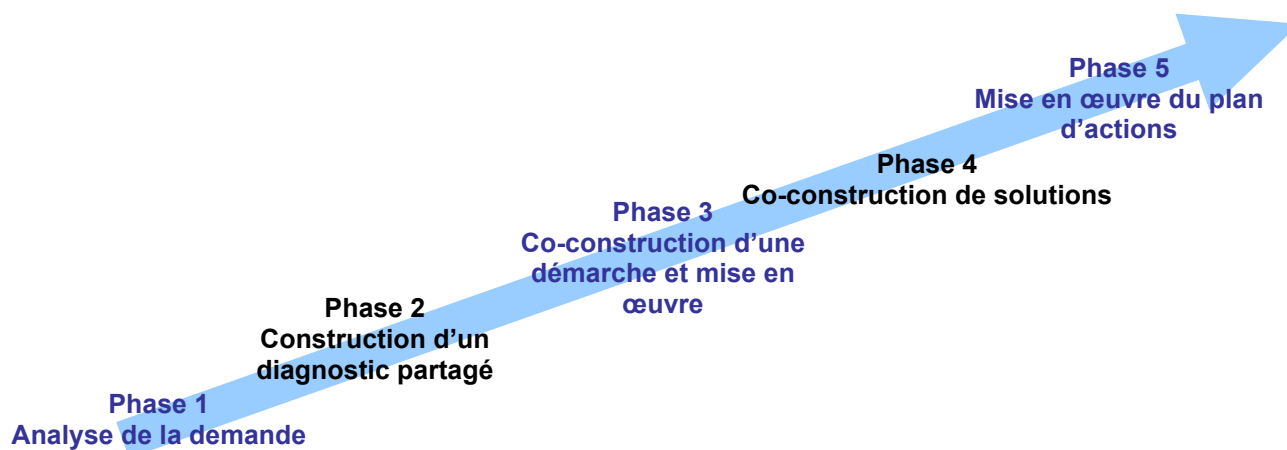
L'intervention sera centrée sur la prévention primaire ; l'objectif est d'agir prioritairement sur les facteurs de risques psychosociaux présents dans l'organisation pour les réduire ou les éliminer.

Engagement n°6 :

L'intervention devra prendre en compte le travail réel, son contexte et son vécu.

2- PRINCIPES D'INTERVENTION

Toute démarche d'intervention sur le champ des risques psychosociaux nécessite de respecter les phases suivantes :



Pour chacune des phases, les principes d'intervention suivants sont à respecter.

PHASE 1 : ANALYSE DE LA DEMANDE

Le consultant doit entendre la demande des différents acteurs internes et externes, la comprendre, la reformuler et l'enrichir après analyse.

PHASE 2 : CONSTRUCTION D'UN DIAGNOSTIC PARTAGE

➤ Poser une base commune de travail entre représentants du personnel et direction

Le consultant devra travailler avec chacun d'eux sur leur positionnement en cherchant à :

- Se mettre d'accord sur les mots (définition, concept)
- Se mettre d'accord sur les objectifs et la méthode
- Etablir les liens avec la santé
- Mettre en lumière le travail réel

Pré-requis :

La démarche ne peut pas être unilatérale, elle doit être partagée et le climat de confiance établi. Si les représentants du personnel et de la Direction n'ont pas de relations minimales, il est impossible d'envisager de mettre en place une dynamique de prévention des risques psychosociaux, qui demande échange et confiance. Il faut qu'il y ait un accord sur les objectifs, la méthode, les situations, les transformations, les changements ...

➤ Constituer un comité de pilotage pluridisciplinaire

Le comité de pilotage sera constitué de représentants de la direction, du personnel (salarié représentatif, membre de CHSCT ou délégué du personnel...), de compétences internes (animateur santé-sécurité...) et externes (médecin du travail...).

Le comité de pilotage est le garant de la démarche : il travaille, fait des choix, valide les données et les propositions et oriente la poursuite des travaux.

Le comité de pilotage est le garant de la communication aux salariés tout au long de la démarche ; cela doit permettre de construire la confiance, faciliter l'expression et faire évoluer les représentations.

PHASE 3 : CO-CONSTRUCTION D'UNE DEMARCHE ET MISE EN ŒUVRE

Le comité de pilotage doit se mettre d'accord sur les étapes et les outils utiles à la démarche :

- Analyser les indicateurs, en choisir des pertinents, en comprendre la signification en terme de risques psychosociaux ;
- Choisir les outils (entretiens individuels-collectifs, questionnaires ...), adaptés à la taille de l'entreprise ;
- Choisir les situations à observer.

PHASES 4 ET 5 : CO-CONSTRUCTION DE SOLUTIONS ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Une fois les principaux dysfonctionnements et facteurs de risques repérés, le comité de pilotage devra mettre en œuvre des actions correctives en privilégiant la prévention primaire.

Le consultant veillera à :

- créer une dynamique interne pour pérenniser la démarche,
- inclure les résultats de la démarche dans le document unique d'évaluation des risques professionnels,
- mettre en place les outils d'évaluation et de suivi.

Réseau i3R PACA

Réseau des Intervenants respectant le **Référentiel Régional** sur les Risques psychosociaux

Comité de pilotage : composition et contacts

Sandrine MOCAER, ingénieur de prévention, DIRECCTE, sandrine.mocaer@direccte.gouv.fr
Florence NESA, psychologue du travail, CARSAT-SE, Florence.nesa@carsat-sudest.fr
Richard TREMBLAY, conseiller en prévention des risques professionnels, MSA Alpes Vaucluse, au titre de l'AROMSA PACA, richard.tremblay@alpesvaucluse.msa.fr
Caroline CARDUNER, chargée de mission, ACT Méditerranée, c.carduner@anact.fr
Johanna SEREE, chargée de mission, ACT Méditerranée, j.seree@anact.fr